SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 octobre 2012 à 19 heures dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 22 octobre 2012, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 19

Présents (15) :
Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Jean-Nicolas JUNG, Anita BOUSCH, Christine WEITER.

Procurations (4) :
Alain WEISLINGER pour Yves OBERTIN
Arsène KIEHL pour Alain PISTER
Charles WERNERT pour Paul BALANDRAS
Christiane HAMANN pour Christine WEITER

Absents (4) :
Olivier GUGNON
Anthony GERBER
Hervé MALICK
Léon DIETSCH

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28/09/2012
2. Projets 2013 à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
3. Déclarations de vacances d'emploi
4. Recensement de la population 2013 : recrutement d'agents recenseurs
5. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua avec le Conseil Général
6. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
7. Dénomination de rue
8. Subvention à l'Amicale des Pompiers
9. Cession gratuite de terrains de l'A.F.U.A. Kleinwitz à la Commune
10. Divers
11. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28/09/2012

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, et sur demande de l'Adjoint à l'urbanisme Monsieur Yves OBERTIN, le point n°9 « Achat de terrains » est modifié comme suit :

« L'adjoint à l'urbanisme Monsieur Yves OBERTIN informe qu'un administré a proposé à la commune la vente de 3 de ses terrains situés comme énumérés ci - dessous :

- *1 terrain cadastré Section 16 - Parcelle 361 d'une superficie de 7,14 ares, situé en zone de lotissement Kleinwitz.*
- *1 terrain cadastré Section 17 - Parcelle 243 d'une superficie de 7,54 ares,*
- *1 terrain cadastré Section 25 - Parcelle 109 d'une superficie de 9,22 ares,*

ces 2 derniers terrains pouvant éventuellement servir de zone de rétention des eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- *d'acquérir les parcelles concernées,*
- *d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition conformément au prix ci-dessous :*

- *1 terrain cadastré Section 16 - Parcelle 361 d'une superficie de 7,14 ares (Zone Kleinwitz) pour la somme de 10 710 €,*
- *1 terrain cadastré Section 17 - Parcelle 243 d'une superficie de 7,54 ares pour la somme de 10 €,*
- *1 terrain cadastré Section 25 - Parcelle 109 d'une superficie de 9,22 ares pour la somme de 10 €,*

- *les frais de notaire sont à la charge de la commune.»*

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal ainsi modifié de la séance du 28 septembre 2012.

2. Projets 2013 à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Par courrier du 5 octobre 2012, Monsieur le Sous-Préfet de Forbach invite les communes de l'arrondissement à lui faire connaître, en leurs attribuant un ordre de priorité, les projets qu'elles sont prêtes à réaliser en 2013 et pour lesquels elles sollicitent une subvention au titre de la D.E.T.R. programme 2013.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention D.E.T.R. 2013 pour les 3 projets suivants :

n°1 : rénovation des fenêtres de l'école élémentaire
n°2 : renouvellement du parc informatique du service administratif
n°3 : aménagement des bureaux de la mairie annexe à La Brême d'Or

3. Déclarations de vacances d'emploi

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Le Maire propose à l'assemblée l'ouverture de 2 postes au service administratif afin de palier au remplacement pendant 6 mois de l'absence d'agents titulaires. Ces embauches seraient à envisager à compter de janvier 2013 étant donné que les actes d'engagement des agents actuellement en place arrivent à échéance au 31 décembre 2012.

a) Un poste d'adjoint administratif 2ème classe

Pour la gestion de l'Agence Postale Communale (A.P.C.), le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 20 heures par semaine à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

b) Un poste d'adjoint administratif 2ème classe

Pour la gestion de la régie de télédistribution, l'accueil, l'état civil ainsi que l'Agence Postale Communale (en cas de remplacement), le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

Si ces emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'alinéa 3-1° de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil Municipal,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu le tableau des emplois, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget 2013 les crédits correspondants.

4. Recensement de la population 2013 : recrutement d'agents recenseurs

Du 17 janvier au 16 février 2013 se dérouleront les opérations de recensement de la population de Spicheren. A cet effet, la Commune a l'obligation de recruter 7 agents recenseurs : 5 pour le village et 2 pour le quartier de La Brême d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter 7 agents recenseurs avant le 1er janvier 2013.

5. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua avec le Conseil Général

Dans le cadre du dispositif « Trilingua » qui lie la Commune et le Conseil Général de la Moselle, la somme de 1 524 € est versée au titre de la subvention concernant les frais de l'assistante éducative embauchée par la Commune pour l'année scolaire 2012-2013.
Cette somme doit être reversée à notre agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à mandater la somme de 1 524 € par mensualité de 127 € à l'agent sur une période de 12 mois, de septembre 2012 à août 2013.

6. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

L'adjoint à l'urbanisme Monsieur Yves Obertin informe l'assemblée des D.I.A. parvenues en mairie. Elles concernent :

- Quatre terrains cadastrés Section 03 parcelles n°536-140-141-623 bâti sur terrain propre ;
- Deux terrains cadastrés Section 24 parcelles n°19 et 20 d'une superficie respective de 12,92 ares et de 12,96 ares bâti sur terrain propre ;
- Un terrain cadastré Section 28 parcelle n°579/48 d'une surface de 8 m² non bâti.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

7. Dénomination de rue

Avec la réalisation du lotissement Kleinwitz, des nouvelles voies seront créées. Pour la dénomination de ces rues, il est proposé de choisir un thème.
Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir et propose que ce point soit ajourné à une prochaine séance après avoir été discuté en commission d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- de reporter ce point à une prochaine séance.

8. Subvention à l'Amicale des Pompiers

Lors de l'inauguration du local des sapeurs pompiers en juin dernier, l'amicale des sapeurs pompiers avait pris en charge le vin d'honneur et avancé les frais. Celle-ci a fait parvenir en mairie le décompte et demande le remboursement pour un montant de 170 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- de verser à l'Amicale des Sapeurs Pompiers une subvention de 170 euros en remboursement des frais du vin d'honneur lors de l'inauguration du local du 16 juin 2012.

9. Cession gratuite de terrains de l'A.F.U.A. Kleinwitz à la Commune

Dans le cadre de la réalisation de la voirie du lotissement Kleinwitz, la commune, cosignataire du P.U.P.(Projet Urbain Partenarial), doit être propriétaire des terrains de l'assiette de la voirie de liaison entre la rue de l'Ecole et la rue des Hauteurs et des espaces verts adjacents afin de pouvoir réaliser les travaux.
Les parcelles concernées sont :

- Section 15 parcelle 690 de 2638 m² (voirie)
- Section 15 parcelle 689 de 985 m² (espace vert)
- Section 15 parcelle 691 de 842 m² (espace vert)
- Section 16 parcelle 471 de 476 m² (espace vert)
- Section 16 parcelle 472 de 877 m² (espace vert)
- Section 16 parcelle 474 de 3481 m² (voirie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser Monsieur Paul Balandras, 1er adjoint au maire à signer tout document ou acte se rapportant à ces cessions gratuites de terrains de l'A.F.U.A Kleinwitz à la commune.

10. Divers

- Exercice final des sapeurs pompiers le 27 octobre 2012 à 16 h rue des Hauteurs.
- Départ à la retraite de Lucien Klein le 31 octobre 2012 à 18 h 30 aux ateliers municipaux.
- Inauguration du local des arboriculteurs le samedi 3 novembre 2012 à 11 h.
- Fête de Noël du personnel communal le vendredi 14 décembre 2012 à 19 h.

11. Informations

Distribution de la feuille info n°34